



Résumé du document GEF/C.31/10

Stratégies dans les domaines d'intervention et programmation stratégique pour FEM-4

Décision recommandée au Conseil

Ayant examiné le document GEF/C.31/10 intitulé *Stratégies dans les domaines d'intervention et programmation stratégique pour FEM-4*, le Conseil approuve ces stratégies, qui serviront de cadre de programmation des ressources pendant FEM-4. Le Conseil décide que la nouvelle structure comportant des objectifs stratégiques à long terme et des programmes stratégiques limités à un cycle de refinancement donné remplacera l'ancienne structure composée de programmes d'opérations et de priorités stratégiques.

Le Conseil charge le Secrétariat de travailler en collaboration avec les Entités d'exécution du FEM pour rendre opérationnels les programmes et objectifs stratégiques en tenant dûment compte du travail actuel de préparation et de mise en œuvre du mécanisme de gestion à objectifs de résultat.

Le Conseil charge le Secrétariat de lancer en 2008 les travaux d'élaboration des objectifs et programmes stratégiques pour FEM-5 en vue de lui soumettre la programmation stratégique envisagée à sa première réunion de 2009.

RESUME ANALYTIQUE

1. Les stratégies révisées et la programmation stratégique proposée pour FEM-4 sont présentées dans les six domaines d'intervention du FEM ainsi que pour deux activités transsectorielles (gestion durable des forêts et bonne gestion des substances chimiques).
2. Jointes en annexe, les stratégies révisées sont le fruit d'un processus de concertation auquel ont contribué des groupes consultatifs externes, les membres du Conseil, les Secrétariats des Conventions, les Entités d'exécution, le STAP et d'autres partenaires du FEM.
3. Les objectifs stratégiques à long terme proposés pour les domaines d'intervention correspondent aux stratégies préparées pour la négociation de la quatrième reconstitution des ressources de la Caisse du FEM, en 2005, et présentées au Conseil en décembre 2006. Des objectifs stratégiques équivalents ont aussi été définis pour les deux activités transsectorielles considérées. Pour chaque objectif stratégique, l'impact attendu à long terme a été précisé afin de mettre en avant le souci du résultat qui anime le FEM.

4. Pour promouvoir l'approche-programme, des programmes stratégiques ont été présentés à l'appui des objectifs stratégiques à long terme. Ils définissent le cadrage stratégique pendant FEM-4. Pour chacun d'entre eux, les effets attendus ont été précisés. Ils correspondent à la somme des résultats des projets financés dans le cadre de chaque programme stratégique pendant FEM-4, même si ces résultats ne se concrétisent que plus tard.

5. Il est proposé de remplacer l'ancienne structure composée de programmes d'opérations et de priorités stratégiques par la nouvelle structure comportant des objectifs stratégiques à long terme et des programmes stratégiques redéfinis à l'occasion de chaque cycle de financement. La structure proposée allie continuité et souplesse, et vient à l'appui de la priorité donnée aux résultats.

6. Des indicateurs ont été retenus pour chaque impact attendu (au niveau des objectifs stratégiques à long terme) et pour chaque effet escompté (au niveau des programmes stratégiques). Ils permettront un suivi systématique des impacts et effets réels. Ce dispositif de suivi de la performance continuera à évoluer parallèlement au mécanisme de gestion à objectifs de résultat actuellement mis au point.